

**Étaient présents** : Jean Paul Bontemps, Jacques Humbert, Patrick Vion, Bernard Pichet, Michel Aufranc, Philippe Braillon, Elise Vincerot, Jérôme Clément, Laurent Vion, Vincent Poret

**Absents** : Loïc Sermonat, Sébastien Ferré (pouvoir à Bernard Pichet) Gérard Giffard, Fabienne Gavand,

**Secrétaire de séance** : Jacques Humbert

---

Approbation par l'ensemble du conseil municipal du compte rendu de la dernière réunion

### **DELIBERATIONS SUIVANT L'ORDRE DU JOUR**

Le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le lancement des travaux de l'Eglise et de de la Salle Polyvalente

Le conseil accepte à l'unanimité.

#### **1 -Délibération Comptes du Receveur :**

Le maire présente les résultats des comptes arrêtés par le Receveur :

- Budget principal de la commune : un excédent de fonctionnement de 230 444,20€ et un déficit d'investissement de 57 221,74€ ceci après apport du solde du budget lotissement pour 86 529,80€ en fonctionnement et 50 000,00€ en investissement.

- Budget lotissement : résultat de 86 529,80€ en excédent de fonctionnement et 50 000€ en excédent d'investissement, apportés intégralement au Budget Principal.

- Budget photovoltaïque : un excédent de 30 789,11€ en fonctionnement et 10 054,45€ en investissement

- Budget Assainissement : un excédent de 41 314,60€ en fonctionnement et un déficit de 35 512,10€ en investissement

*Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.*

#### **2 -Délibération Comptes administratifs :**

Le maire présente les comptes administratifs :

- Budget principal de la commune : un excédent de fonctionnement de 230 444,20€ et un déficit d'investissement de 57 221,74€ ceci après apport du solde du budget lotissement pour 86 529,80€ en fonctionnement et 50 000,00€ en investissement.

- Budget lotissement : résultat de 86 529,80€ en excédent de fonctionnement et 50 000€ en excédent d'investissement, apportés intégralement au Budget Principal.

- Budget photovoltaïque : un excédent de 30 789,11€ en fonctionnement et 10 054,45€ en investissement

- Budget Assainissement : un excédent de 41 314,60€ en fonctionnement et un déficit de 35 512,10€ en investissement

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

### **3- Délibération pour affectation des résultats :**

Le maire propose :

- Budget Principal : affectation du résultat excédentaire de 230 444,20€ au compte 1068 « reserve », et report du déficit en investissement de 57221,74€.
- Budget photovoltaïque : report de l'excédent de 30 789,11€ en fonctionnement au compte 002, et report de l'excédent de 10 054,46€ en investissement au compte 001.
- Budget Assainissement : affectation du résultat excédentaire de 35 512,10€ au compte 1068 « reserve », report du déficit en investissement de 35 512,10€ au compte 001, ainsi qu'un report excédentaire en fonctionnement de 5 802,50€ au compte 002.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

### **4- Vote des taxes**

Afin de respecter les accords intercommunaux le maire propose de laisser les taux inchangés depuis 2013 ? :

taxe foncière 11.91%, en taxe d'habitation 7.51%, en taxe sur le foncier non bâti 47.87%

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

### **5- Délibération souhaitée par Mancey pour délocaliser la maternelle**

La commune de Boyer compte deux sites scolaires parfaitement fonctionnels, l'un au Bourg avec deux classes, l'autre Rue du Jus avec la maternelle et une salle d'éveil.

Elle est membre fondateur du RPI et du Sivos Boyer Jugy Vers dans les années 70, Mancey a rejoint ce groupement en 2005. Jugy compte une classe, de même que Mancey, Vers reçoit dans sa salle de classe transformée en cantine les élèves des quatre sites scolaires.

La volonté affichée de l'Education Nationale de fermer les sites où un seul encadrant est présent remet en cause l'existence des sites de Jugy et Mancey, les sites de Boyer comptant deux enseignantes pour le Bourg et une enseignante plus une ATSEM permanente pour la maternelle seraient préservés.

Une réflexion conduite entre 2010 et 2013 par les élus des quatre communes et l'ATD pour envisager la construction d'un groupe scolaire a mis en évidence un coût pouvant conduire à

une augmentation de près de 50 % de la taxe d'habitation sur nos communes. Projet abandonné.

Dans le contexte actuel très mouvant en ce qui concerne :

- Le portage des compétences scolaires –
- L'empilage d'obligations sécuritaires,
- Les projets évolutifs de l'Education Nationale,

Les élus de Boyer s'interrogent sur la cohérence du projet d'aménagement de deux salles supplémentaires dans l'école du village de Mancey :

- L'objectif affiché pour cette réalisation étant le transfert à Mancey de la classe de Boyer rue du Jus spécifiquement équipée pour une maternelle,
- Le problème de Jugy, classe unique, ne sera pas résolu,
- L'utilisation des aides publiques (DETR,...) pour aménager un site provoquant la fermeture d'un autre site ayant reçu une DETR pour réfection complète de sa toiture trois ans plus tôt, dans le contexte de régression actuelle des financements publics, paraît inconvenant.

Les élus de Boyer considèrent que les aménagements des différents sites, ainsi que les décisions de délocalisation de classes, doivent faire l'objet d'une concertation entre les quatre communes concernées.

Après un tour de table qui ne recueille que des avis négatifs, le Maire propose de donner une réponse défavorable à la demande de Mancey pour ces projets de construction et de délocalisation.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **6-Demande de subvention pour le toit de l'église**

Le maire sollicite le conseil pour l'autoriser à demander une subvention au conseil général pour la partie nord du toit de l'église soit 20% d'un montant limité à 50 000€.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **7- Acceptation d'un don**

Le maire propose d'accepter un don de 800€ de l'association la Pierre Fiche pour les compléments de travaux effectués sur les stalles à droite et à gauche de l'autel de l'église

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité.

## **8- Délibération pour travaux sur salle polyvalente et église :**

Le maire fait part des informations recueillies suite à nos demandes de financements publics de ces projets.

Il convient maintenant de lancer les consultations pour les différents marchés publics nécessaires.

*Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité autorise le maire à lancer toute consultation nécessaire à l'aboutissement de ces projets.*

### **Questions diverses :**

Le maire fait le point sur différents dossiers en cours :

-aménagement sécuritaire à Venière et au Jonchet, il reste à goudronner les cheminements et l'éclairage à finaliser.

-aménagement de RD906/ rue de Limone, les travaux doivent débuter en avril

-arrêté a été pris pour délégation de signature des actes d'état civil à A. Perrussot et V. Granger

-deux arrêtés de péril, l'un pour péril ordinaire, l'autre pour péril imminent ont été pris pour une maison de Venière en train de s'écrouler, des protections sont installées.

-Rue du Jus, le mur de la propriété Crochet est tombé sur plusieurs mètres, la responsabilité sera recherchée par un expert d'assurance.

-différents terrains communaux pourraient être vendus, il s'agit pour plusieurs cas de régularisation d'occupation de petites surfaces cadastrées en chemin, et qui ne concerne en rien la circulation.

-l'achat de terrain au cours du Pont met du temps à se réaliser, il y a un projet de construction de 5 maisons sur le terrain à l'Ouest de la rue des Moulins.

La séance est levée vers 13h00

**Prochain Conseil :** Il aura lieu le 6 avril 2018 à 20h00

Jean-Paul BONTEMPS		Jacques HUMBERT	
Patrick VION		Bernard PICHET	
Sébastien FERRE (pouvoir à B. PICHET)		Michel AUFRANC	
Philippe BRAILLON		Elise VINCEROT	
Jérôme CLEMENT		Laurent VION	
Vincent PORET			

